



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/31
28 février 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-troisième réunion
Montréal, 28-30 mars 2001

**RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉTUDE DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT
DES CFC DANS LES APPLICATIONS RELATIVES AUX MOUSSES RIGIDES**

1. Dans sa décision 31/49, le Comité exécutif a approuvé le mandat de l'étude sur les solutions de remplacement des CFC utilisés dans la fabrication de mousses rigides. Aux termes du mandat, le Secrétariat a été chargé de retenir les services d'un consultant indépendant ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour entreprendre l'évaluation économique dans l'entreprise. Le consultant doit également être au fait des méthodes de reconversion aux technologies choisies.
2. Dans le but d'exécuter la tâche qui lui a été confiée, le Secrétariat a passé une annonce dans les médias internationaux afin de recruter un consultant intéressé à mener l'étude. Il a aussi publié l'annonce sur son site Internet. Les premières réponses aux annonces ont été communiquées dans le rapport de situation du Secrétariat à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif. Après avoir décidé de prendre note du rapport de situation, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de fournir à la trente-troisième réunion du Comité exécutif de plus amples renseignements sur les progrès réalisés et des premiers résultats, si possible.
3. Les paragraphes suivants décrivent les efforts supplémentaires entrepris par le Secrétariat pour faire avancer l'étude et les obstacles qui ont nui à la réalisation des objectifs du Comité exécutif.
4. En plus de l'annonce passée dans les médias imprimés et publiée sur son site Internet, le Secrétariat a discuté de l'étude et distribué le mandat de l'étude à grande échelle lors de la conférence internationale sur les technologies à base de polyuréthane. Malgré ces efforts, le Secrétariat n'a reçu que deux réponses, dont celle d'un individu qui a éventuellement retiré sa candidature. Alarmé par cette absence inexplicable de réponses, le Secrétariat a communiqué personnellement avec plusieurs experts techniques afin de connaître leur intérêt à faire cette évaluation. Un seul des experts a manifesté de l'intérêt à accepter l'offre de préparer une proposition.
5. Le Secrétariat a appris dans ses discussions avec les experts que l'étendue et l'envergure du mandat étaient telles qu'un consultant travaillant seul ou même en collaboration avec d'autres experts aurait énormément de difficulté à produire les résultats souhaités dans un délai raisonnable, car la tâche est trop lourde.
6. À la lumière de ces difficultés, le Secrétariat a songé à suggérer au Comité exécutif de réviser ou de ré-examiner le mandat, mais ne l'a pas fait car le Comité exécutif a travaillé longtemps et de façon très minutieuse à la préparation de ce mandat. Le Secrétariat a plutôt décidé de communiquer avec trois entreprises d'experts-conseil afin de leur confier la tâche de former un groupe indépendant d'experts et de gérer la tenue de l'étude. Les trois entreprises ont dit être intéressées à relever ce défi. Le Secrétariat a reçu la proposition d'une des entreprises et est en attente de celles des deux autres.
7. Les problèmes décrits ci-dessus ont retardé la tenue de l'étude. Si les plus récentes démarches devaient donner les résultats escomptés, un rapport final pourrait être préparé et présenté à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif.

8. Le Secrétariat tient à informer le Comité exécutif que l'évaluation préliminaire des coûts de l'étude semble indiquer que ceux-ci seront d'environ 50 000 \$US à 100 000 \$US.
